

# Séance du conseil communal

14 novembre 2013  
14.00 h

## *Présents:*

*MM. Frank COLABIANCHI, bourgmestre - Emile KRIER, Pierre WEILAND, échevins - MM. Michel REULAND, Marc RAUCHS, Nicolas SCHAEFFER, Frank DEMUYSER Patrick MICHELS, Carlo LUX, Fernand CAAS, Mme Monique SMIT-THIJS, MM. Mohamed BEN KHEDHER, Georges GLOESENER, conseillers - M. Jean-Paul KELLEN, secrétaire*

## *Excusé:*

----

## Ordre du jour

01. Personnel communal: départ à la retraite d'un fonctionnaire
02. Informations et correspondance
03. Ecole "Beim Schlass"
  - A) Devis relatif à la démolition et assainissement du site de l'école "Beim Schlass"
  - B) Avant-projet-sommaire de l'école "Beim Schlass"
04. Projet définitif relatif au projet de construction d'un pavillon en verre "CUBUS": approbation
05. Plan de gestion des forêts communales 2014: approbation
06. Personnel communal: création d'un poste d'ingénieur technicien
07. Maison relais: approbation d'un contrat de travail à durée déterminée
08. Mairie: approbation du décompte et d'un crédit spécial supplémentaire
09. Fixation de la redevance de l'eau destinée
10. Fixation de la redevance assainissement et fixation de la taxe EHm (Equivalentes Habitants moyens annuels)
11. Subside aux sinistrés: approbation
12. Acte notarié Commune de Bertrange/ CREOS Luxembourg S.A. relatif au raccordement du poste de transformation "Colabor" au lieu-dit "Greivelsbarriere": approbation
13. Equipe climat: modification de la constitution et nomination de membres
14. Confirmation de règlements de circulation d'urgence

---

## 01. Personnel communal: départ à la retraite d'un fonctionnaire

Réunion en séance secrète.

---

## 02. Informations et correspondance

M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, propose aux conseillers communaux d'ajouter les points 13 "Equipe climat: modification de la composition et nomination des membres" et 14. "Confirmation de règlement de circulation d'urgence". L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Par la suite il informe la presse de la décision prise sous le premier point de l'ordre du jour en séance secrète, à savoir le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Josiane OSTER, fonctionnaire communale, à partir du 01.04.2014. Le bourgmestre tient à remercier sincèrement le fonctionnaire sortant des services rendus aux citoyens pendant 40 ans écoulés.

Le bourgmestre traite les différentes informations aux membres du conseil communal et l'entrée de correspondance reprise ci-après, à savoir:

- SES (Syndicat des Eaux du Sud): rapport de gestion 2011
  - Suite aux élections sociales du 12.11.13, la délégation du personnel salarié de la commune de Bertrange se compose comme suit: Louis GIAMPAOLO, président de la délégation, membre effectif, Joé SCHMIT, vice-président et membre effectif, Romain GANSEN, membre suppléant qui assume la fonction de secrétaire et Enrico LIOTINO, membre suppléant en charge de la sécurité et des missions relatives à l'égalité des chances
  - La fête Saint-Nicolas dans les écoles de Bertrange et au Centre ArcA aura lieu en matinée du 05 décembre 2013
  - L'effectif des citoyens de la commune de Bertrange vient de dépasser le cap des 7.000 habitants: un cadeau d'accueil sera remis à l'habitant "7000"
  - La fête d'adieu de M. l'abbé René Reuter aura lieu le samedi 23 novembre prochain: la commune de Bertrange participera à la réception tout en offrant un cadeau circonstancié (voir point 11 ci-après)
- 

- L'encaisse de la recette communale à ce jour est de 10.000.000€
  - Il est rappelé que le budget de l'exercice à venir sera présenté à la commission des finances le 2 décembre prochain et soumis au vote du conseil communal le 11 décembre prochain dès 8.15 heures.
- 

## 03. Ecole "Beim Schloss"

### A) Devis relatif à la démolition et assainissement du site de l'école "Beim Schloss"

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'avant-projet définitif présenté par les bureaux d'ingénieurs Schroeder et Associés et RW Consult pour les travaux de démolition et d'assainissement du site de l'école "Beim Schloss" au montant de 1.449.001€ TTC et honoraires inclus. Il décide par la suite de réaffecter le mobilier actuel par intégration partielle dans le nouveau projet des constructions modulaires et, partiellement, par transfert aux besoins scolaires de différents projets du tiers monde, notamment au Cap Vert.

### B) Avant-projet sommaire de l'école "Beim Schloss": approbation

Le conseil communal, avec toutes les voix, décide de ne pas approuver l'avant-projet et devis sommaire au montant de 17.882.500 € TTC et honoraires inclus et de renvoyer le dossier au bureau d'architecture STEINMETZDEMEYER pour une révision globale des prix.

---

## 04. Projet définitif relatif au projet de construction d'un pavillon en verre "CUBUS": approbation

Le conseil communal approuve avec neuf voix et quatre absentions les devis et plans relatifs au projet définitif (APD) du pavillon en verre "CUBUS" présentés par le bureau d'architecture WW+ s.à.r.l., en mission de l'exécution du projet en question, dont la dépense est estimée à 1.769.492,53€, TVA et honoraires compris.

---

## 05. Plan de gestion des forêts communales 2014 : approbation

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'arrêter le plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2014, conformément à la proposition du chef d'arrondissement. Le plan de gestion 2014 se présente donc comme suit en résumé :

	Dépenses	Recettes
Protection de la Nature	3.000,00	
Gestion durable et protection des forêts	112.900,00	86.720,00
Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	1.050,00	3.700,00
Sensibilisation et information du public	10.800,00	
Surveillance et Police	400,00	
Logistique	13.400,00	
Service au tiers	500,00	
Gestion du personnel	22.620,00	
<b>Totaux</b>	<b>164.670,00</b>	<b>90.420,00</b>

## 06. Personnel communal : création d'un poste d'ingénieur technicien

Le conseil communal décide avec toutes les voix de créer un poste supplémentaire d'ingénieur-technicien au service technique de la commune de Bertrange, préférence pourra être accordée à un candidat possédant une certaine expérience dans le domaine écologique et énergétique.

## 07. Maison relais : approbation d'un contrat de travail à durée déterminée

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le contrat de travail à durée déterminée conclu avec Madame Nadia HILBERT demeurant à Ettelbrück, en qualité d'éducateur sous le statut de salarié à tâche intellectuelle au service de la Maison Relais de Bertrange, ceci pour la période du 01.11.2013 au 31.08.2014 et à raison d'une tâche hebdomadaire de 40 heures.

## 08. Mairie : décompte et approbation d'un crédit spécial supplémentaire

A) Le conseil communal approuve avec toutes les voix le décompte repris en résumé ci-après :

### Travaux de transformation et d'agrandissement de la mairie

Crédit	Devis	Dépenses
8.570.448,05 €	8.570.448,05 €	8.570.448,05 €

B) Le conseil communal décide avec neuf voix et quatre abstentions de voter au budget de l'exercice 2013 un crédit spécial supplémentaire de 146.634,82 € en vue de finaliser les travaux de transformation et d'agrandissement de la mairie.

## 09. Fixation de la redevance de l'eau destinée à la consommation humaine (part variable) et de la part fixe

Le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer la redevance relative à la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine comme suit, ceci à partir du 01.01.2014 :

### PARTIE FIXE : Vente d'eau : part fixe (suivant diamètre)

- Secteur des ménages : 4 €/mm/an, HTVA
- Secteur industriel : 20 €/mm/an, HTVA
- Secteur agricole : 20 €/mm/an, HTVA

### PARTIE VARIABLE : Vente d'eau : part variable (Consommation)

Secteur des ménages : 2,70 €/m<sup>3</sup>, HTVA

Secteur industriel : 1,00 €/m<sup>3</sup>, HTVA

Secteur agricole : 1,25 €/m<sup>3</sup>, HTVA



---

## 10. Fixation de la redevance assainissement et fixation de la taxe EHM (Equivalents Habitants moyens annuels)

Le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer la redevance relative à l'assainissement assise sur l'eau destinée à la consommation humaine ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées, comme suit, et ceci à partir du 01.01.2014 :

### **PARTIE FIXE: Abonnement à l'eau - frais fixes**

La partie fixe de la redevance est également due au cas où l'immeuble raccordé n'est pas occupé (valable pour les trois secteurs).

Les valeurs EHM à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après le tableau des charges polluantes moyennes par groupe ou activité, élaboré par l'ALUSEAU.

- Secteur des ménages: 20 €/EHm/an, HTVA
- Secteur industriel: 30 €/EHm/an, HTVA
- Secteur agricole: 50 €/EHm/an, HTVA

### **PARTIE VARIABLE: Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées**

- Secteur des ménages: 1,75 €/m<sup>3</sup>, HTVA
- Secteur industriel: 1,50 €/m<sup>3</sup>, HTVA
- Secteur agricole: 1,00 €/m<sup>3</sup>, HTVA

---

## 11. Subside aux sinistrés: approbation

### **A) Subside à l'a.s.b.l. Niños de la Tierra**

Le conseil communal décide d'allouer un subside de 1.000 € au profit de l'a.s.b.l. Niños de la Tierra, en guise de cadeau d'adieu et au voeu émis par M. l'abbé René Reuter.

### **B) Subside aux sinistres aux Philippines**

Vu l'urgence de l'intervention humanitaire aux Philippines qui ont été touchées par d'immenses inondations suite au passage d'un typhon, le conseil communal décide, sur proposition du collègue échevinal de verser un subside de 2.500 € au profit des sinistrés par le biais des "Médecins sans frontières".

## 12. Acte notarié Commune de Bertrange/ CREOS Luxembourg S.A. relatif au raccordement du poste de transformation "Colabor" au lieu-dit "Greivelsbarriere": approbation

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'acte notarié de constitution de servitude conclu entre la société CREOS Luxembourg S.A. et la Commune de Bertrange, établi par Maître Frank MOLITOR.

---

## 13. Equipe climat: modification de la composition et nomination des membres

A) Le conseil communal décide avec toutes les voix de constituer la commission ci-après et de désigner le nombre de leurs membres comme suit:

### **COMMISSION "EQUIPE CLIMAT"**

- 1 expert externe, à désigner par le bureau en charge de l'accompagnement du dossier
- 1 fonctionnaire du service technique communal, à désigner par le conseil communal
- 7 membres, citoyens de la commune de Bertrange ou salariés dans la commune de Bertrange, qualifiés en matière environnementale ou particulièrement motivés à collaborer au projet de réduction des effets de serre, dont, dans la mesure du possible, 2 représentants d'entreprises ou sociétés commerciales locales, à désigner par le conseil communal,

B) Le conseil communal, au scrutin secret sur 13 bulletins valables, nomme M. Carlo LUX et M. Michael PATEROK, comme membres de la commission consultative "équipe climat" de la commune de Bertrange pour la période de 2013 à 2017.

---

## 14. Confirmation de règlements de circulation d'urgence

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer deux compléments temporaires au règlement de circulation de la commune de Bertrange.

---

*Fin de la réunion: 16.30 heures.*

---